

26 MARS 2021

# Délibération spéciale

Le Doyen de la Faculté porte à la connaissance des étudiants des semestres S1-S3 et S5 « Sciences Economiques et Gestion » ayant bénéficié de la validation du semestre par délibération spéciale pendant la session d'automne 2020/2021(\*), qu'ils peuvent annuler le résultat de cette délibération en déposant une demande au guichet du service des affaires pédagogiques et de planification dans un délai de 72 heures après l'affichage des résultats (avant le mercredi 31 mars 2021).

(\*): Dont les noms figurent sur les listes suivantes.

**L'administration.**